

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU
DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le dix-neuf décembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

PRÉSENTS : LEBLANC Jean-Simon - BEAUGRAND Adrien - BERTANA Elisabeth - GRACIETTE Philippe - LEMBEGE Patrick - MANS Philippe - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey - THEULE Jean

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : ANCEAUX Christelle - COURALET Catherine - GREBERT Jean-Yves - LALANNE Frédéric - MINIER Dalila

Date de la convocation : 14.12.2017

Ordre du jour :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- Décision modificative n°3 du budget 2017
- Délibération désignant les délégués au SIVU de l'Agle et de l'Aulouze
- Organisation de la cérémonie des vœux
- Point sur l'appel d'offres pour les travaux du centre-bourg
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 14 novembre 2017.

DÉLIBÉRATION N° 1

**CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE
(DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE)**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier le budget primitif 2017 afin d'ouvrir les crédits pour permettre le paiement de factures liées aux travaux de requalification des espaces publics du centre-bourg. (*Bureau d'études Territoiri 6 720 €, Atlantic Contrôle 612 €, Sud Ouest Publicité 501,01 € = 7 833,01 €*)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le budget primitif de l'exercice 2017 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Article 6288 « Autres services extérieurs »..... - 7 833 €
Article 023 « Virement à la section d'investissement » + 7 833 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes :

Article 021 « Virement de la section de fonctionnement » + 7 833 €

Dépenses :

Article 2031 « Frais d'études » *Opération 45 Travaux centre bourg*..... + 7 331 €
Article 2033 « Frais d'insertion» *Opération 45 Travaux centre bourg* + 502 €

DÉLIBÉRATION N° 3

DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES DÉLÉGUÉS AU SIVU DE L'AGLE ET DE L'AULOUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal en 2014 et conformément aux dispositions fixées par les articles L. 5211-7 et L.5212-7 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a dû procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la Commune au SIVU DE L'AGLE ET DE L'AULOUE.

Mme PAILLAUD Marie-Hélène, conseillère municipale, était déléguée suppléante. Suite à sa démission, Monsieur le Maire propose d'élire un nouveau délégué suppléant.

Il invite le Conseil Municipal à fixer son choix.

Après avoir voté, est élu, à l'unanimité :

M. LEBLANC Jean-Simon en qualité de délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du SIVU DE L'AGLE ET DE L'AULOUE.

Pour rappel les délégués titulaires sont : M. LALANNE Frédéric et M. BEAUGRAND Adrien. Et Monsieur MANS Philippe est délégué suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

- ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux aura lieu le Samedi 6 Janvier 2018 à 12 heures à la Salle des Fêtes.
Tous les habitants sont conviés.

- POINT SUR L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DU CENTRE-BOURG

La date limite de réception des offres était fixée au 14 décembre 2017 à 17h00. Nous avons reçu 9 offres pour les 3 lots. Une analyse des offres est en cours.

La présente séance comprend 3 délibérations.

Fin de la séance : 22h00

Affiché le 21 décembre 2017

Le Maire,

